

## Remboursement des psychothérapies

Les consultations auprès d'un psychologue ne sont actuellement pas remboursées par la Sécurité Sociale. Toutefois, certaines mutuelles prennent en charge le remboursement des consultations. Vous trouverez ci-joint la liste des mutuelles et de leurs modalités de remboursement.

Mutuelle	Offre/conditions	Montant
<b>AG2R</b>	Pack « prévention et bien-être »	200€/an et par bénéficiaire
<b>AGF</b>	tous contrats	75€/an et par bénéficiaire
<b>Allianz</b>	Tous contrats	4 séances à 70€/an et par bénéficiaire
<b>Alptis</b>	Formule Claréa G13	25€/séance et par bénéficiaire dans la limite de 5 séances/an
<b>April</b>	Forfait Santé/divinéa, pack bien-être	25€/séance et par bénéficiaire dans la limite de 5 séances/an
	Formule SanteTNS: en fonction du niveau de cotisations	15 à 60€ remboursés/ séance et par bénéficiaire dans la limite de 4 séances/an
	Formule SeniorPlus	25 à 50€/séance et par bénéficiaire dans la limite de 5 séances/an
<b>AXA</b>	tous contrats	40€ / séance dans la limite de 10 séances/an
<b>GENERALI</b>	tous contrats	60€/an et par bénéficiaire
<b>MGEN</b>		8€/ séance dans la limite de 150 séances/an
<b>MAIF</b>	Suite accident corporel	10 séances remboursées intégralement

<b>MATMUT</b>	Selon niveau de cotisation	50 à 120€/an et par bénéficiaire
<b>Unéo</b>	pour les militaires et famille	40€/séance dans la limite de 3 séances/an
<b>Crédit Agricole</b>	Assurance « Pacifica » formule « bien-être »	30€/séance dans la limite de 150€/an
	formule « bien-être »	jusqu'à 200€/an
<b>LMDE</b>	Complémentaire santé « tous soins »	10€/séance limité à 5 séances/an
	Complémentaire santé « Forfait »	12€/séance limité à 5 séances/an
	Complémentaire santé « optimum Forfait »	15€/séance limité à 5 séances/an
<b>MNH</b>	Garantie « Choisy »	60 à 120€/an selon garantie
<b>Groupe Mutualiste RATP</b>	Garantie Prim	20% de la consultation
	Garantie Première	40% de la consultation
<b>MERCER</b>	Tous contrats	70% remboursé sur 15 séances ou 100% remboursé sur 6 séances.
<b>HENNER</b>	Selon niveau de cotisation	50€/séance dans la limite de 4 séances par an
<b>INTERIALE</b>	Tous contrats	30€/séance dans la limite de 4 séances par an
<b>HUMANIS</b>	Selon niveau de cotisation	100% remboursé dans la limite de 800€/an